

AVIS DE PUBLICITE – MANIFESTATION D’INTERET SPONTANEE

1 – Dénomination, adresse, numéro de téléphone :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN
70 rue Charles de Gaulle – 68550 SAINT-AMARIN
Tél. : 03.89.82.60.01

2- Fondement juridique, origine :

Le présent avis de publicité a lieu dans le cadre de l’article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P). Ce dernier prévoit que « lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente. »

3 – Objet, description du projet :

Le projet consiste à installer et exploiter des panneaux photovoltaïques sur une partie des toitures du bâtiment « Laine Peignée », situé sur les parcelles cadastrales n°205 et 226, section 5 à Malmerspach. Le bâtiment « Laine Peignée » appartient au domaine privé de la collectivité.

Le présent avis a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d’intérêt spontanée d’une association, qui sollicite l’autorisation d’occupation d’une partie des toitures du bâtiment « Laine Peignée » à Malmerspach, propriété de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, pour l’installation et l’exploitation de panneaux photovoltaïques.

Le porteur de projet souhaite en effet développer une production d’énergies renouvelables sur le territoire de la Vallée de Saint-Amarin et dont les citoyens seraient au cœur du projet.

La manifestation d’intérêt spontanée tend à la délivrance d’une autorisation d’occupation du domaine privé, moyennant le versement d’une redevance annuelle ou d’un loyer.

En cas de validation du projet par la Communauté de Communes, il conviendra de définir plus en détail les modalités d’occupation de ces toitures (durée, type de contrat, loyer ou redevance...).

4 – Remise d’éventuelles manifestations d’intérêt :

En cas de manifestation d’intérêt alternative, celle-ci peut être adressée par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception à l’adresse suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN
70 rue Charles de Gaulle
68550 SAINT-AMARIN

L’enveloppe devra porter la mention suivante : « Avis de publicité préalable suite à une manifestation spontanée d’intérêt pour l’occupation d’une partie des toitures du bâtiment « Laine Peignée » à Malmerspach. »

Les candidats pourront également déposer leur manifestation d'intérêt à l'accueil du siège de la CCVSA contre récépissé ou l'envoyer par voie électronique à l'adresse mail : j.magaud@ccvsa.fr en respectant la date de remise.

La candidature sera impérativement composée à minima des éléments suivants :

- Courrier de présentation du candidat,
- Une présentation détaillée du projet, dans le respect des conditions exposées dans le présent avis.

5 – Déroulement de la procédure :

La présente publication consiste à s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, visant à occuper une partie des toitures du bâtiment « Laine Peignée » pour une activité de développement d'énergies renouvelables.

Tout opérateur d'un projet concurrent peut manifester son intérêt dans les conditions définies à l'article 4.

La date limite de réception des manifestations d'intérêt est fixée au
Jeudi 28 novembre 2024 à 12h.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs porteurs de projets se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, un cahier des charges et un règlement de consultation seront établis. Les candidats seront alors invités à fournir un dossier composé des éléments demandés dans le cahier des charges de la procédure de sélection.

Les potentiels concurrents sont informés que la Communauté de Communes de Saint-Amarin se réserve la possibilité de ne pas donner suite au projet.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, les discussions sur les suites, les modalités et la faisabilité technique et financière du projet se poursuivront avec l'association ayant initialement manifesté son intérêt.

6 – Langue de rédaction :

Les candidatures doivent être rédigées en langue française

7 – Délai de validité des dossiers :

60 jours à compter de leur réception

8 – Renseignements :

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Julien MAGAUD, Chargé de mission dynamique commerciale, artisanale et industrielle, au 03.89.82.60.01 ou par courriel : j.magaud@ccvsa.fr

9 – Date d'envoi de l'avis à la publication :

28 octobre 2024